

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 26 FEVRIER 2021 à 20 h
sous la présidence de **M. Frédéric RAGER, Maire.**

Tous les conseillers sont présents

Sont absents excusés :

Jean-François MORICE procuration à M. Frédéric RAGE

Aline PROUTEAU procuration à Céline NEAU

Karine POTRON procuration à Mickaël PERAUDEAU

Stéphanie CROCHET procuration à Frédéric RAGER

Lucie LOUINEAU procuration à Damien BARRE

Alain PERRAUDEAU procuration à Céline NEAU

Denis GUIMBRETIERE

Le Conseil peut donc valablement délibérer

Monsieur PERAUDEAU Mickaël a été élu secrétaire de séance

I ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Lecture et approbation du compte-rendu du Conseil du 22 Janvier 2021

II DÉLIBÉRATIONS

1 – Budget

a - Vote des comptes administratifs de 2020

Une présentation est faite en énumérant les différents postes de dépenses et de recettes pour les différents budgets ci-dessous :

*** Budget Communal :**

| | | |
|----------------|-------------|----------------|
| Fonctionnement | dépenses | recettes |
| | 721 507 €04 | 1 106 283 €.43 |

Soit un excédent de 384 776 €39

| | | |
|----------------|-------------|-------------|
| Investissement | dépenses | recettes |
| | 377 254 €44 | 965 847 €61 |

Soit un excédent de 584 499 €.31

On constate un reste à réaliser de à reporter sur le budget 2021

*** Budget Assainissement**

| | | |
|----------------|-------------|------------|
| Fonctionnement | dépenses | recettes |
| | 90 982 €.63 | 106 974.88 |

Soit un excédent de 15 992 €25

| | | |
|----------------|-------------|--------------|
| Investissement | dépenses | recettes |
| | 97 700 €.53 | 864 672 €.46 |

Soit un excédent de 766 971 €93

* Lotissements « Tenailleau » – « Les lilas »

Lotissement « Les lilas »

Le résultat au 31/12/2020 fait apparaître un déficit global de 48 087.49 €

Il est rappelé que toutes les ventes n'ont pas été réalisées et il reste des travaux de finition de voirie à faire.

Lotissement « Tenailleau »

Le résultat au 31/12/2020 fait apparaître un déficit global de 70 595.98 €

La Vente des 2 lots a été réalisée en début d'année 2021

Monsieur le Maire est appelé à quitter la salle pour le vote des conseillers.

Ceux-ci, à l'unanimité, votent le quitus pour sa gestion.

b - Affectation des résultats 2020 pour les budgets

Pour le budget communal

Il est décidé de garder sur la section de fonctionnement une somme de 100 000 euros, 284 776.39 euros seront affectés en investissement

Pour le budget Assainissement

Il est décidé de garder l'excédent de 15 992. 25 euros en fonctionnement, du fait des études importantes et du cout de l'épandage des boues en 2021

c - Vote des Comptes de Gestion année 2020

L'étude des comptes de gestion 2020 réalisés par Mme la Trésorière de Challans se révèle favorable. Les compte de gestion pour la Commune, l'Assainissement M49 et les lotissements « Tenailleau » et Les Lilas » sont approuvés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2 – Autorisation pour l'ouverture de crédit en investissement

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités concernant le règlement des dépenses d'investissement avant le vote du budget.

Le Conseil donne son accord pour régler les factures de travaux de voirie, pour un montant de 27 029 euros TTC et de 4 502 euros, en précisant que le budget principal reprendra ces sommes.

3 – Autorisation pour l'encaissement de chèques

Nous avons reçu 2 chèques de 120 euros correspondant chacun à la moitié des travaux de nettoyage de la salle de sports (graffitis)

Il s'agit du remboursement des frais occasionnés lors des dégradations à la salle de sports. Monsieur le Maire avait déposé plainte et des recherches pour retrouver les auteurs des faits avaient été engagées par la Gendarmerie de Challans Palluau. Ces derniers ont été trouvés et ont été dans l'obligation de rembourser la Commune.

Accord pour l'encaissement des chèques est donné par l'Assemblée.

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu un chèque de 1000 € de M. Loison et Mme Thibaudeau.

Ce premier règlement fait suite à des travaux du réseau d'assainissement et du réseau d'eau pluviale sur le domaine public et le domaine privé. Lors de la programmation des travaux, il avait été convenu que le particulier qui bénéficiait partiellement de ces travaux participerait financièrement. Il lui avait été demandé 2 000€ payable en 2 fois.

Accord pour l'encaissement de ce chèque de 1000 € et du prochain chèque que nous reverrons au cours du prochain mois.

4 – Remboursement facture BARRETEAU au comité des fêtes

Dans le cadre de l'agrandissement du local rue du moulin à eau, le Comité des Fêtes a réglé la facture "Barreteau" concernant la fourniture de 4 poteaux IPE. La facture avait été établie au nom du Comité au lieu de la Commune.

Le Conseil donne son accord pour le remboursement de cette facture au Comité des fêtes.

5 – Travaux carrefour Bd des Capucines / rue du Bocage

- Approbation du DC4 en faveur Ecolo Marquage (sous-traitant)

Nous avons reçu un DC4 déclaration de sous traitance de l'entreprise POISSONNET au bénéfice de l'entreprise Ecolo Marquage pour le marquage au sol, d'un montant de 3 792.32€.

De plus, lors de la précédente réunion, un DC4 avait été accepté pour Eiffage. Un modificatif a été transmis suite à une erreur de montant, il a été signé afin de réaliser les travaux au plus vite. Montant 4502.00€, initialement 3950.00€

Le Conseil Municipal donne son accord

6 – Communauté de Communes de Vie et Boulogne

6-1 Approbation des statuts de la CCVB

La Communauté de Communes Vie et Boulogne, a acté pour la compétence « organisation des mobilités » et la modification des statuts en conséquences.

Le Conseil municipal approuve le transfert de la compétence « Organisation des mobilités » et adopte les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Vie et Boulogne

6-2 Délégation au Maire du droit de préemption

Monsieur le Maire rappelle que le conseil communautaire, titulaire du droit de préemption urbain, a décidé par délibération du 22 février 2021, de déléguer à l'ensemble des communes membres de la communauté de communes Vie et Boulogne, chacune pour ce qui la concerne, l'exercice du droit de préemption urbain sur les zones classées par les documents d'urbanisme zones urbaines (U) et à urbaniser (AU), à l'exception des zones classées à vocation économique (UE) et (1AUe). Afin de faciliter l'administration communale, il est proposé au conseil municipal de déléguer au Maire pour la durée du mandat le pouvoir « d'exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ».

Accord du conseil est donné

6-3 Approbation du projet de zonage d'assainissement des eaux usées

Le bureau d'études, SICAA ETUDES, a été missionné afin de réaliser une révision du zonage d'assainissement des eaux usées. Cette révision a été soumise à enquête publique en même temps que l'enquête publique du PLUI-H

La Communauté de Commune ayant approuvé le nouveau zonage d'assainissement de la Commune, le Conseil Municipal doit également se prononcer.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au nouveau zonage d'assainissement.

7 – Adhésion à la démarche de consultation en vue d'une souscription au contrat groupe d'assurance des risques statutaires

En cas d'arrêt maladie des agents, la commune peut contracter une assurance afin de prendre en charge les salaires et les cotisations.

Depuis plusieurs années la commune adhère au contrat groupe d'assurance des risques statutaires, démarche qui est mise en place par le Centre de Gestion qui gère toute la procédure de mise en concurrence, mais également le suivi des demandes et une aide aux collectivités adhérentes. L'actuel contrat arrive à échéance le 31 décembre 2021 et il est proposé aux élus d'adhérer à cette démarche de consultation.

Accord du Conseil pour adhérer à la démarche de consultation au contrat groupe d'assurance des risques statutaires.

8 – Convention pour la participation financière des communes de Palluau, La Chapelle Palluau, St Etienne du Bois, Grand'landes, St Paul Mont Penit et Maché au fonctionnement du service « animation sportive et de détente intercommunale » géré par la Commune de St Paul Mont Penit

Monsieur Le Maire rappelle que plusieurs réunions se sont tenues ces derniers mois entre les communes de Palluau, La Chapelle Palluau, St Etienne du Bois, Grand'landes, St Paul Mont Penit et Maché afin d'étudier la mise en place d'un service « Animations sportives et de détente intercommunales », qui sera géré par la Commune de St Paul Mont Penit.

Il fait part ensuite qu'il a reçu la convention de mise en place de ce service, qui détermine les modalités des participations financières de chaque commune et la gestion par la Commune de St Paul Mont Penit. Pour principe, la participation se fera à part égale entre les 6 communes (fonctionnement).

Accord du Conseil pour la mise en place de ce service intercommunal "Animations sportives et de détente intercommunales"

9 – Division de Parcelle en centre bourg et au Lotissement le Petit Genetêt

9-1 Monsieur Le Maire présente un plan d'une parcelle situé en centre bourg qu'il serait possible de diviser en deux afin d'en vendre une et garder l'autre attenante au futur café restaurant.

Accord du Conseil Municipal

9-2- il est présenté un plan de la parcelle se trouvant à l'entrée du lotissement le Petit Genetêt sur la droite (entrée route d'Apremont). Il est également demandé à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur un éventuel découpage afin d'y créer 3 à 4 parcelles qui seront mises à la vente.

Accord du Conseil Municipal

10 – Acquisition de terrain et de bâtiment

Monsieur le Maire fait part que depuis plusieurs années le site industriel situé rue du Bocage et appartenant à la Société Caillor, n'est plus exploité.

Ensuite il informe que plusieurs réunions se sont tenues afin de déterminer le devenir de ce terrain. Un contact entre M. Musche, négociant de la SPL et les propriétaires a eu lieu.

Suite à une réunion entre la Commune, M Musche et l'EPF, via Mr Guillaume Jean et les représentants des Ets Caillor en début d'année, un accord a été trouvé.

Il précise que, compte tenu des projets en cours et ceux à venir, la Commune ne peut supporter financièrement cette acquisition pour les 4 à 5 années à venir. L'Etablissement Public Foncier de la Vendée portera donc ce projet, acquisition, démolition, dépollution et études diverses.

Le Conseil Municipal accepte que l'immeuble Caillor situé rue du Bocage à Maché, soit acquit au prix de 133 000 euros par l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et que ce dernier intervienne dans la réalisation de cette acquisition, la démolition et la dépollution du site. Il est précisé qu'une convention sera établie entre EPF et la Commune afin de préciser les conditions d'engagement. Il rappelle que la Commune devra racheter le terrain au terme de la convention (4 à 5 ans).

11 – Projet Boite à livre

Acquisition d'une cabine téléphonique

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un projet d'installation de boite à livre a été soumis dernièrement par le Conseil Municipal Jeunes. Afin de pouvoir le réaliser, une étude sur le futur emplacement et l'équipement qui accueillera les livres mis à disposition des machéens a été menée, et il a été trouvé une ancienne cabine téléphonique. Il propose d'en faire l'acquisition et de l'aménager pour recevoir les ouvrages. Coût 1 200 euros

Accord du Conseil pour cette acquisition

12 – Le point des travaux

12-1 Local rue du Moulin à Eau : les travaux se poursuivent

12-2 Carrefour BD des Capucines : il reste le marquage au sol qui n'a pu être réalisé du fait des intempéries.

12-3 Le Bouchon, point sur le dossier :

Les cabinets ont été retenus pour les différentes missions:

- Mission « Diagnostic Structure » : attribué à l'Apave pour 375 € HT
- Mission « Coordination sécurité » SPS : attribuée à MCB pour 2 220 € HT
- Mission « contrôle technique » : attribuée à l'Apave pour 2 949 € HT

12-4 Chemin du Plessis Corbeil : travaux de remise en état en cours

12-3 Devis à valider :

Suite à des problèmes d'écoulement d'eaux usées rue du bocage, un passage "caméra" et le nettoyage du réseau seront réalisés par Véolia: cout 728.40 €

13 – Divers

13.1 DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

* Achat déco Noël pour 439.68 € TTC (équipements complémentaires, en solde)

*Bioneo : dératisation à la Marchandière coût 386.28 € TTC

13.2 Déclarations d'intention d'aliéner : néant

13.5 PREFECTURE

- * courrier nous informant du coût moyen d'un élève des Ecoles publiques
Elémentaires 439.00 € – maternelle 924.00 €
- * courrier sur la dématérialisation de l'application du droit des sols
- * Enquête publique Sablière Palvadeau : le commissaire a émis un avis favorable
- * Projet de loi en cours, divers leviers pour les élus (laïcité)
- * Organisation de stages de réussite à destination des élèves d'école élémentaire
- * Consultation du public sur la gestion de l'eau et des risques d'inondation

13.6 COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VIE ET BOULOGNE

- * présentation d'un tableau avec le suivi des actes d'urbanisme 2020

13.7 Infos diverses

- * courrier de l'ADILE
- * rapport de visite d'autosurveillance de la station
- * Crédit Mutuel coût de notre participation au GAB soit 6 548.62€ (- loyer de 3000€)
- * Affaire TESSON : suite à la nouvelle audience, nouveaux honoraires - 1 920€
- * Vendée Habitat : vente d'un logement 32 rue des bleuets
- * Animation jeunes : bilan financier 2020 et prévisionnel 2021

13.8 Projets / Réflexions

- Terrasse Macalys (les lames sont cassées, à ce jour l'accès est interdit car trop dangereux) – Réfléchir pour l'aménagement de cet espace (prochain conseil)
- Espace gravillonné à gauche de l'église (Sainte Famille). Proposition pour un engazonnement et fleurissement pour un entretien plus facile et l'embellissement de la zone.
Validé par le CM
- Acquisition camion benne sera prévu au budget
- Acquisition mini bus – réflexion pour le prochain Conseil
- Suppression de la haie rue des sports (très mauvais état de santé) – validé par le CM
- Poste de relevage bd des capucines – les travaux de remise en état seront réalisés par Monsieur Barotin
- Mur cimetière côté route RD (peinture identique à l'enduit) plusieurs remarques à ce sujet - Validé par le CM
- Création d'un accès en haut du Cimetière coté parking école
Validé par le CM, des devis vont être demandés et les travaux devront être réalisés au plus tard pour la Toussaint
- Panneau info pour l'accès au Moulin à Eau et au Laga (règlement), installation à prévoir avant juin
- Espace libre face au cimetière (stationnements réguliers...)
Réflexion en cours pour réglementer l'accès au site (beaucoup de remarques négatives des Machéens)
- Panneaux infos/affichage : la Commission «communication» a commencé à étudier ce dossier

13-11 réunions à venir

- Commission Impôts le 11 Mars 2021 à 14H30 en mairie
- Commission « Finances »
- Le 9 mars 2021 à 14H30 en mairie avec M. Schmitt : analyse financière 2020
- Le 16 mars 2021 à 14H30 avec Mme La Trésorière : préparation budget 2021
- prochaine réunion du Conseil Municipal le 26 Mars 2021 et 28 Avril 2021

Intervention des délégués à la CCVB

Mme GODELAIN Marie-Claude : SO

M. FOURNIER Mickaël : SO

M. L'HOPITAULT Olivier : SO

Interventions des Adjoints

M. BARRE Damien

La gazette de Février a été distribuée

La mairie a désormais un compte Facebook

Une première réunion s'est déroulée au sujet de la signalétique communale

Réunion commission « économie » à la CCVB

Une enquête a été réalisée sur l'impact de la crise sanitaire.

Sur les 500 entreprises que compte notre CCVB 120 ont répondu

Mme NEAU Céline

CMJ : une réunion s'est tenue en visio avec la commission «action sociale» le 13 Février

* la mise en place d'une boîte à livres a été retenue

* 2 projets sont en réflexion

Commission « actions sociales »

Sur 75 personnes de plus de 75 ans, 65 ont été contactées pour le suivi de la vaccination

23 sont en cours de vaccination et 38 n'ont pas de rendez-vous

Les démarches pour aider ces personnes continues

M. PERAUDEAU Mickaël

* Compte rendu commission «Voirie » :

- une réunion s'est tenue, nous attendons les devis des travaux à réaliser en 2021-validation à la prochaine réunion

- l'étude pour l'acquisition d'un aspirateur à feuille est en cours, une démonstration a été réalisée

* Compte rendu commission « protection de la population »

Le plan Communal de sauvegarde a été remis à jour

Un exemplaire sera transmis à la Préfecture

Le document sera mis sur l'espace « pleïade » afin chaque conseiller puisse s'approprier le document

Tour de table

III ARRÊTÉS MUNICIPAUX:

- arrêté portant autorisation de voirie réglementant temporairement la circulation –
rue des Sports pour des branchements d'électricité

IV AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE

1 permis de construire:

- M. GUILLET Etienne 8 Bis rue du Moulin à Eau

2 déclarations préalables

- M. Bodineau Gérard 9 rue du lac

- SAS ACPV85 14 Le Verger

V ÉTAT CIVIL:

NAISSANCE: néant

MARIAGE: néant

DÉCÈS:

M Hillairet France décédé le 9 Février 2021